

gouvernementaux Canada

**RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:** 

# **BID SOLICITATION DEMANDE DE SOUMISSIONS**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and at the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of Supply Arrangement No. . Only suppliers who are pre-qualified and have been issued a supply arrangement at the time this bid solicitation is issued are eligible to bid.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement numéro

. Seuls les fournisseurs qui sont pré-qualifiés et auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis au moment où cette demande de soumissions est émise peuvent présenter une soumission.

| Solicitation No N° de la demande                  | Amendment No N° de modification |
|---|---------------------------------|
| Solicitation closes - La demande prend fin at - à | File No N° de dossier           |
| on - le   |                                 |



|   |                            | Page       | de         |
|---|----------------------------|------------|------------|
| Date of Solicitation - Date de la demande                       |                            |            |            |
|   |                            |            |            |
| Address inquiries to - Adresser toute                           | demande d                  | e renseign | ements à : |
|   |                            |            |            |
|   |                            |            |            |
| Area code and Telephone No.<br>Code régional et N° de téléphone | Facsimile N<br>N° de téléc |            |            |
| Code regional et iv de teleprione                               | iv de telec                | opieui     |            |
| Destination   |                            |            |            |
|   |                            |            |            |
|   |                            |            |            |
|   |                            |            |            |
|   |                            |            |            |

of

#### Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

#### Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

| Delivery required - Livraison exigée  | Delivery offered - Livraison proposée |  |
|---|---------------------------------------|--|
|   |                                       |  |
| Supplier Name and Address - Nom e   | t adresse du fournisseur              |  |
|   |                                       |  |
|   |                                       |  |
|   |                                       |  |
|   |                                       |  |
|   |                                       |  |
| Telephone No N° de téléphone  |                                       |  |
| Facsimile No N° de télécopieur  |                                       |  |
| Name and title of person authorized   | to sign on behalf of supplier         |  |
| (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression) |                                       |  |
| Signature   | Data                                  |  |

# **TABLE DES MATIÈRES**

| PARTIE       | 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  | 2  |
|--------------|--|----|
| 1.1          | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ  | 2  |
| 1.2          | Besoin   | 2  |
| 1.3          | GÉNÉRAL OU STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA)   | 2  |
| 1.4          | COMPTE RENDU   | 2  |
| PARTIE       | 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES                                  | 2  |
| 2.1          | INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES                                     | 2  |
| 2.2          | Présentation des soumissions   |    |
| 2.3          | DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION                                |    |
| 2.4          | PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS                        | 3  |
| PARTIE       | 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS                                 | 5  |
| 3.1          | INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS                                     | 5  |
| PARTIE       | 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION                                  | 5  |
| 4.1          | Procédures d'évaluation  | 6  |
| 4.2          | MÉTHODE DE SÉLECTION   | 6  |
| PARTIE       | 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                   | 7  |
| 5.1          | ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION  | 7  |
| 5.2          | ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 7  |
| PARTIE       | 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT  | 9  |
| 6.1          | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ  | 9  |
| 6.2          | Besoin   |    |
| 6.3          | CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES   |    |
| 6.4          | Durée du contrat   |    |
| 6.5          | RESPONSABLES   |    |
| 6.6          | PAIEMENT   |    |
| 6.7          | Instructions relatives à la facturation.   |    |
| 6.8          | ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES                                       |    |
| 6.9          | LOIS APPLICABLES   |    |
| 6.10         | Ordre de priorité des documents  |    |
| <i>6</i> .11 | ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET À L'ÉQUIPEMENT  |    |
| 6.12         | Installations du Canada pour accueillir la livraison                                 |    |
| 6.13         | FINITIONS STANDARD   |    |
| 6.14         | CLAUSES DU GUIDE DES CCUA  | 13 |
| ANNEX        | E A  | 14 |
|              | IN   |    |
| ANNEX        | ЕВ   | 17 |
| BASE         | DE PAIFMENT  | 18 |

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

# 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

#### 1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions.

Ce besoin est détaillé dans l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

# 1.3 Général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

| Ce besoin est: (la case cochée s'applique)  |                                 |
|---|---------------------------------|
| ☑ Processus général<br>Le besoin est assujetti à tous les accords commerciaux applicables, comme ir   | ndiqué dans l'avis              |
| de projet de marché (APM).  |                                 |
| ☐ Processus de la SAEA  |                                 |
| Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement aup<br>autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements e<br>exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programm<br>réservés aux entreprises autochtones, consulter l' <u>Annexe 9.4</u> du Guide des ap | concernant les<br>le de marchés |

## 1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Service Correctionnel du Canada – Services de contrats et de gestion du matériel au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

# bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada Achats et ventes, sous le titre « Processus de contestation des

<u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (une copie électronique) envoyé à : <u>bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA</u>

Section II : Soumission financière (une copie électronique) envoyé à : <u>bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA</u>

Section III : Attestations et Renseignements supplémentaires (une copie électronique) envoyé à : <u>bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA</u>

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

# Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

# 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires (CTO)

# **CTO**

|           | Critères techniques obligatoires (CTO)  |   |  |  |  |
|-----------|---|---|--|--|--|
| Critère # |   | RENCONTRE/NE<br>RENCONTRE PAS<br>& COMMENTAIRES |  |  |  |
|           | Le soumissionnaire doit offrir des produits qui ont réussi tous les tests décrits à l'annexe A de l'arrangement en matière d'approvisionnement de fauteuils de bureau E60PQ-120001 et à l'annexe A de la présente demande de soumissions, le cas échéant.  Pour démontrer CTO 1, le soumissionnaire doit soumettre une copie du rapport d'essai qui confirme la conformité pour la stabilité du produit «Y». Au minimum, le rapport de test doit montrer ce qui suit: |   |  |  |  |
| СТО 1     | <ul> <li>Nom et adresse du laboratoire</li> <li>Date de report</li> <li>Description de l'élément de test</li> <li>Résultats des tests (conformes)</li> </ul>  |   |  |  |  |
|           | Pire condition: tel que défini dans la norme ANSI / BIFMA, le test de la pire situation est acceptable et une clarification peut être demandée si elle n'est pas fournie avec la soumission.  |   |  |  |  |
|           | Tout support (document imprimé, CD, DVD, copie électronique, ou autre) soumis doit être lisible par le Canada   |   |  |  |  |

## 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

## 4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA*, <u>A0031T</u> (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées cidessus.

# 5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les produits proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

## 5.1.3 Maintien des certifications

Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à cette demande de soumissions, le soumissionnaire et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les attestations soumises avec son arrangement pour se qualifier dans le cadre du série d'AMA publiée par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

#### 6.2 Besoin

. . .

**6.2.1** L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

| 6.2         | .Z Ce besoin est :   |
|-------------|----------------------|
| $\boxtimes$ | Processus général    |
|             | Processus de la SAEA |

0 - 1 - - - 1 - - - 4 -

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1:

Supprimé : « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré: « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants

réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2:

Supprimé : En entier Inséré : Comme suit :

« 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour

remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 – Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

## 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au jusqu'à l'achèvement et l'acceptation des travaux.

#### 6.4.2 Date de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison indiquée dans l'Annexe B.

Le délai de livraison standard est compris entre 6 et 10 semaines pour la livraison et l'installation des meubles.

#### 6.4.3 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison(s) spécifié(s) dans le contrat.

# 6.4.5 Lieu(x) de livraison et d'installation

La livraison et l'installation du besoin sera effectuée au(x) point(s) de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

#### 6.5 Responsables

# 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Ashley Drolet

Titre: Agente d'approvisionnement

Département : Services de contrats et de gestion du matériel Adresse : 340 Laurier Avenue Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9

Téléphone: (613) 292-3176

Courriel: ashley.drolet@csc-scc.gc.ca

les taxes applicables sont en sus.

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

| Le chargé de projet pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)   |
|--|
| Nom :  |
| Titre :  |
| Organisation :   |
| Adresse :  |
| Téléphone :  |
| Courriel:  |
| Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le chargé de projet, mais le charge de projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante. |
| Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)  |
| 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur   |
| Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)   |
| Nom :<br>Titre :   |
| Téléphone :<br>Courriel :  |
| 6.6 Paiement   |
| 6.6.1 Base de paiement   |
| À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de Paiement, selon un montant total de \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont et  |

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

## 6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ-120001;
- (b) Les articles de cette entente;
- (c) Les conditions générales 2010A (2020-05-28) Conditions Générales : biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin;
- (e) Annexe B, Base de Paiement;
- (f) La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat) : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou «, modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

# 6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

## 6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

#### 6.13 Finitions Standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

#### 6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA <u>A9068C</u> (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA <u>B4003T</u> (2011-05-16), Office des normes générales du Canada - normes

Clause du Guide des CCUA B6802C (2007-11-30), Biens de l'État

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

# **ANNEXE A - BESOIN**

# Tableau A1: Fauteuil Rotatif

| (A) |                                 |                             |
|-----|---------------------------------|-----------------------------|
|     | TYPE DE FAUTEUIL                | QTÉ: 47                     |
|     | ■ Fauteuil rotatif (jusqu'à 275 |                             |
|     | ☐ Fauteuil rotatif de grandes   | dimensions (jusqu'à 400 lb) |
|     | ☐ Tabouret rotatif avec dossi   | er                          |
|     |                                 |                             |

| Le<br>l'u  | IMPORTANT :  Le Canada peut demander des renseignements supplémentaires pour confirmer les critères avant l'attribution du contrat dans un délai spécifié par l'utilisateur désigné (UI).  Les fournisseurs doivent fournir des produits conformes aux choix d'exigences «■» sélectionnés |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
|  | Critères<br>Instructions  | res Critères de sélection (les dimensions reflètent les spécifications des sièges de hureau(AMA))   |  |   |
| A  | Appui-tête<br>choisissez<br>seulement 1   | ☐ Oui: réglable et amovible (s'il y a lieu , indiquez le type d'ajustement dans les critères supplémentaires ci-dessous)  *Recommandé avec hauteur de dossier standard)  ■ Non  |  |   |
| В  | Hauteur du<br>dossier<br>choisissez<br>seulement 1  | ■ Standard = hauteur allant de 450mm (17,7 po) à 660 mm (26 po)  □ Dossier haut = hauteur supérieur à 660 mm (26 po)  □ Aucune préférence = hauteur minimale de 450mm (17.0 in.)  |  |   |
|  | Profil du dossier<br>choisissez<br>seulement 1  | Sier  ☐ Aucune préférence (Il est recommandé de sélectionner «aucune préférence» car les profils n'affectent pas la fonctionnalité de la chaise).  ■ Autre =Carré   |  |   |
| С  | Soutien<br>lombaire<br>choisissez TOUT  | Réglable  ☐ Haut/bas = ajustement en hauteur d'au moins 50 mm (2,0 po) entre 150 mm (5,9 po) et 250 mm (9,8 po)  ☐ Autre =  |  |   |
|  | ce qui est<br>acceptable  | ■ Fixe = entre 150 mm (5,9 po) et 250 mm (9,8 po) au-dessus du siège  |  |   |
| Critères ajustables  Accoudoirs  Hauteur réglable = ajustement d'au moins de 63 mm (2,5 po) entre 176 mm (6,9 po) à 289  Largeur réglable = dans la gamme de 443 mm (17 po) et 493 mm (19,4 po)  Choisissez TOUT  Pivot réglable = latéralement d'au moins 20° vers l'intérieur et d'au moins 10° vers l'extérieur |   | me de 443 mm (17 po) et 493 mm (19,4 po)  |  |   |
|  | ce qui est<br>acceptable  | ■ Fixe = plage de hauteur entre 200 mm (7,9 po) à 250 mm (9,8 po)   |  |   |
|  |   | ☐ Aucun   |  |   |
|  | Profondeur du<br>siège  | ☐ Réglable = ajust<br>420 mm (16,5 pc   |  | ins 50 mm (2,0 po) à l'intérieur d'une plage comprise entre<br>8,1 po)  |
| Ε  | choisissez <b>TOUT</b><br>ce qui est<br>acceptable  | ■ Fixe  | ☐ Peu profond = 380 mm (15,0 po) à 420 mm (16,5 po) ☐ Moyennement profond = supérieur à 420 mm (16,5 po) jusqu'à 460 mm (18,1 po) ■ Profond = supérieur à 460 mm (18,1 po) |   |
| F  | Largeur du<br>siège   | Veuillez vous référer au type de chaise au haut de la page  Fauteuil standard rotatif et tabouret rotatif (largeur minimum de 450 mm (17,7 po))  Fauteuil rotatif de grandes dimensions (largeur minimum de 560 mm (22 po)) |  |   |
| G  | Hauteur du<br>siège<br>choisissez TOUT<br>ce qui est<br>acceptable  | Fauteuil rotatif  | ■ Réglable   | ■ Standard = 417 mm (16,4 po) ou moins à 512 mm (20,2 po) ou plus (doit inclure la plage du siège standard)  □ Bas = 376 mm (14,8 po) ou moins à 439 mm (17,3 po) ou plus (doit inclure la plage du siège bas)  □ Autre = voir les critères additionnels plus bas |
|  | ☐ Fixe = entre 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po)  |   |  |   |

|  |   | Tabouret pivotant avec dossier   | ☐ Réglable = doit être compris entre 580 mm (23 po) et 840 mm (33 po) ☐ Fixe = doit être supérieur ou égal à 670 mm (27,5 po) |  |
|--|---|--|---|--|
| н  | Mécanisme<br>d'inclinaison<br>choisissez<br>seulement 1   | ■ Mécanisme d'inclinaison = Le siège et le dossier s'ajustent ensemble dans un rapport supérieur à 1: 1 (inclut à la fois l'inclinaison synchro et l'inclinaison à l'unisson)  □ Incliner indépendamment = l'assise et le dossier se règlent indépendamment l'un de l'autre  □ Aucune préférence   |   |  |
| ı  | Mécanisme de<br>verrouillage du<br>siège et du<br>dossier | <ul> <li>☐ Position de configuration = la chaise se verrouille ou s'arrête à une position avec l'assise à plat et le dossier droit</li> <li>☐ Positions multiples = la chaise se verrouille ou s'arrête à plusieurs positions (y compris la position de configuration)</li> </ul>  |   |  |
| J  | Roulettes   | ■ Tapis (moquette  |   |  |
| L  | Repose-pieds  | Standard avec tabouret seulement   |   |  |
|  | Finis<br>(Rembourrage /<br>Non-                           | Dossier  | ☐ Tissu ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) ■ Autre = Grade 04 Vinyl (Grapevine)   |  |
|  | rembourrage)  | Siège  | ☐ Tissu ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) ■ Autre = Grade 04 Vinyl (Grapevine)   |  |
| choisissez TOUT ce qui est acceptable  □ Aucune préférence |   |  | nce   |  |
|  | Critères<br>supplémentaire<br>s                           | *Base Aluminium Polis  *Tissu: 55% Élastomère thermoplastique, 35% Polyester, 10% Coton 500,000+ compte de frottement double  *Nettoyable à l'eau de Javel Hauteur du dossier: minimum 23"H Accoudoirs: peau autonome en uréthane, doit couvrir toute la longueur  *Doit être identique aux deux l'inclinaison à l'unisson et positions multiples pour corresponde aux chaises existantes. |   |  |

# Tableau A2: Fauteuil Rotatif



| TYPE DE FAUTEUIL  | QTÉ: 20 |  |
|---|---------|--|
| ■ Fauteuil rotatif (jusqu'à 275 lbs)                      |         |  |
| ☐ Fauteuil rotatif de grandes dimensions (jusqu'à 400 lb) |         |  |
| ☐ Tabouret rotatif avec dossier                           |         |  |

#### **IMPORTANT:** Le Canada peut demander des renseignements supplémentaires pour confirmer les critères avant l'attribution du contrat dans un délai spécifié par l'utilisateur désigné (UI). Les fournisseurs doivent fournir des produits conformes aux choix d'exigences «■» sélectionnés Critères Critères de sélection (les dimensions reflètent les spécifications des sièges de bureau(AMA)) Instructions Appui-tête ☐ Oui: réglable et amovible (s'il y a lieu , indiquez le type d'ajustement dans les critères supplémentaires ci-dessous) \*Recommandé avec hauteur de dossier standard) choisissez seulement 1 ■ Non Hauteur du ■ Standard = hauteur allant de 450mm (17,7 po) à 660 mm (26 po) dossier ☐ Dossier haut = hauteur supérieur à 660 mm (26 po) choisissez ☐ Aucune préférence = hauteur minimale de 450mm (17.0 in.) seulement 1

|  | Profil du dossier<br>choisissez<br>seulement 1                     | <ul> <li>☐ Aucune préférence (Il est recommandé de sélectionner «aucune préférence» car les profils n'affectent pas la fonctionnalité de la chaise).</li> <li>■ Autre = Carré</li> </ul>  |   |  |  |  |  |
|--|--|---|---|--|--|--|--|
| С  | Soutien<br>lombaire<br>choisissez TOUT<br>ce qui est<br>acceptable | Réglable  ☐ Haut/bas = ajustement en hauteur d'au moins 50 mm (2,0 po) entre 150 mm (5,9 po) et 250 mm (9,8 po)  ☐ Autre =  |   |  |  |  |  |
|  |  | ■ Fixe = entre 150 mm (5,9 po) et 250 mm (9,8 po) au-dessus du siège  |   |  |  |  |  |
| D  | Accoudoirs  choisissez TOUT ce qui est acceptable                  | Critères ajustables  ☐ Hauteur réglable = ajustement d'au moins de 63 mm (2,5 po) entre 176 mm (6,9 po) à 289 mm (11,4 po)  ☐ Largeur réglable = dans la gamme de 443 mm (17 po) et 493 mm (19,4 po)  ☐ Pivot réglable = latéralement d'au moins 20° vers l'intérieur et d'au moins 10° vers l'extérieur  ■ Fixe = plage de hauteur entre 200 mm (7,9 po) à 250 mm (9,8 po) |   |  |  |  |  |
|  |  | □ Aucun   |   |  |  |  |  |
|  | Profondeur du<br>siège   | □ Réglable = ajustement d'au moins 50 mm (2,0 po) à l'intérieur d'une plage comprise entre 420 mm (16,5 po) et 460 mm (18,1 po)   |   |  |  |  |  |
| Е  | choisissez <b>TOUT</b><br>ce qui est<br>acceptable                 | ■ Fixe  | □ Peu profond = 380 mm (15,0 po) à 420 mm (16,5 po) □ Moyennement profond = supérieur à 420 mm (16,5 po) jusqu'à 460 mm (18,1 po) ■ Profond = supérieur à 460 mm (18,1 po)  |  |  |  |  |
| F  | Largeur du<br>siège  | Veuillez vous référer au type de chaise au haut de la page  Fauteuil standard rotatif et tabouret rotatif (largeur minimum de 450 mm (17,7 po))  Fauteuil rotatif de grandes dimensions (largeur minimum de 560 mm (22 po))   |   |  |  |  |  |
| G  | Hauteur du<br>siège<br>choisissez TOUT<br>ce qui est<br>acceptable | Fauteuil rotatif  | ■ Standard = 417 mm (16,4 po) ou moins à 512 mm (20,2 po) ou plus (doit inclure la plage du siège standard)  □ Bas = 376 mm (14,8 po) ou moins à 439 mm (17,3 po) ou plus (doit inclure la plage du siège bas)  □ Autre = voir les critères additionnels plus bas  □ Fixe = entre 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po) |  |  |  |  |
|  |  | Tabouret pivotant avec dossier  | ☐ Réglable = doit être compris entre 580 mm (23 po) et 840 mm (33 po) ☐ Fixe = doit être supérieur ou égal à 670 mm (27,5 po)   |  |  |  |  |
| н  | Mécanisme<br>d'inclinaison<br>choisissez<br>seulement 1            | ■ Mécanisme d'inclinaison = Le siège et le dossier s'ajustent ensemble dans un rapport supérieur à 1: 1 (inclut à la fois l'inclinaison synchro et l'inclinaison à l'unisson)  □ Incliner indépendamment = l'assise et le dossier se règlent indépendamment l'un de l'autre  □ Aucune préférence  |   |  |  |  |  |
| 1  | Mécanisme de<br>verrouillage du<br>siège et du<br>dossier          | <ul> <li>☐ Position de configuration = la chaise se verrouille ou s'arrête à une position avec l'assise à plat et le dossier droit</li> <li>☐ Positions multiples = la chaise se verrouille ou s'arrête à plusieurs positions (y compris la position de configuration)</li> </ul>   |   |  |  |  |  |
| J  | Roulettes  | ■ Tapis (moquette   |   |  |  |  |  |
| L  | Repose-pieds   | Standard avec tabo  | puret seulement   |  |  |  |  |
|  | Finis<br>(Rembourrage /<br>Non-                                    | Dossier   | ☐ Tissu ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) ■ Autre = Grade 04: Vinyl, (Misty Gray)  |  |  |  |  |
|  | rembourrage) choisissez <b>TOUT</b>                                | Siège   | ☐ Tissu ☐ Revêtement respirant (tissue à maille) ■ Autre = Grade 04: Vinyl, (Misty Gray)  |  |  |  |  |
| ce qui est acceptable  Aucune préférence |  |   | nce   |  |  |  |  |

Critères supplémentaire \*Base Aluminium Polis

\*Tissu: 55% Élastomère thermoplastique, 35% Polyester, 10% Coton

500,000+ compte de frottement double \*Nettoyable à l'eau de Javel

Hauteur du dossier : minimum 23"H

Accoudoirs : peau autonome en uréthane, doit couvrir toute la longueur \*Doit être identique aux deux *l'inclinaison à l'unisson et positions multiples pour* 

corresponde aux chaises existantes.

# **ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT**

| 1. Stratégie d'approvisionnement       |  |  |  |
|--|--|--|--|
| ☑ Approvisionnement par sous-catégorie |  |  |  |
| Approvisionnement tout compris         |  |  |  |

#### 2. Produit et Prix

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'Utilisateur Désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 5, 8 et 9. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque sous-catégorie ou sous-division ou de l'approvisionnement tout compris. Dans un contrat subséquent, le terme «soumission» signifie l'engagement du fournisseur, le terme «soumissionnaire» signifie "entrepreneur".

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT COMPLÉTER LA SECTION B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR ENTIÈREMENT.

# **SOUS-CATÉGORIE**

Tableau 1: Résumé des fauteuils par sous-catégorie no. 1 (insérer une description si applicable).

| Section A - BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ |                  |         | Section B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR |                                  |                                    |
|---|------------------|---------|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Tableau                                     | Titre            | Qté (A) | Fabrication/<br>séries/modèle         | Prix<br>unitaire<br>ferme<br>(B) | Total du<br>produit<br>(C)=(A)x(B) |
| A1  | Fauteuil Rotatif | 47      |                                       | \$                               | \$                                 |
| A2  | Fauteuil Rotatif | 20      |                                       |                                  |                                    |
|   |                  |         | Tot                                   | al des produits                  | \$                                 |

**Tableau 3 – Livraison (**Le délais standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier)

|   | Section A – BE   | Section B - SOUMISSION DU FOURNISSEUR |               |   |                         |
|---|--|---------------------------------------|---------------|---|-------------------------|
| Tableau(x)  | Lieu   | Date voulue**<br>(A-M-J)              | Heure voulue* | Le fournisseur<br>doit fournir et<br>livrer comme<br>indiqué ci-<br>dessous**                         | Prix de lot ferme<br>\$ |
| A1  | 161 Goldenrod<br>Ottawa, Ontario,<br>K1A 0K9<br>(7 <sup>e</sup> étage) | 15 Août 2021                          | 8h-16h        | : semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier. | \$                      |
| A2  | 161 Goldenrod<br>Ottawa, Ontario,<br>K1A 0K9<br>(10º étage)            | 15 Août 2021                          | 8h-16h        | : semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier. |                         |
| *Heures normales de travail de 8 h à 17 h.  **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet. |  |                                       |               | Total des<br>livraisons :   | \$                      |

Table 5 - Installations du Canada où se fera la livraison

| Installations du Canada où se fera la livraison |  |  |
|---|--|--|
| Plateforme de chargement/lieu                   | 161 Goldenrod, Ottawa, Ontario, K1A 0K9                    |  |
| Plateforme Plateforme de chargement             |  |  |
| Ascenseur                                       | Oui  |  |
| Porte   | Les employés seront à la porte pour accepter la livraison. |  |
| Monte-charge                                    | Oui  |  |
| Autre (préciser)                                | Communiquez avec le chargé de projet 48 heures avant la    |  |
|   | livraison.   |  |

# Table 8 - Évaluation de la soumission et total du contrat pour (le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

|    | T 1 1 6 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1   |    |
|----|---|----|
| 1  | Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1)   | \$ |
| 2  | Total <b>ferme</b> des livraisons (tableau 3)   | \$ |
| 3  | Total <b>ferme</b> des installations (Tableau 6)                                      | \$ |
| 4  | Total des produits optionnels (Tableau 2) (Applicable si l'option est exercée)        | \$ |
| 5  | Total des livraisons optionnelles (Tableau 4) (Applicable si l'option est exercée)    | \$ |
| 6  | Total des installations optionnelles (Tableau 7) (Applicable si l'option est exercée) | \$ |
| 7  | Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6) [À supprimer au moment de     | \$ |
|    | l'attribution du contrat]   |    |
| 8  | Prix du contrat (1 + 2 + 3) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du    | \$ |
|    | contrat]  |    |
| 9  | Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]     | \$ |
| 10 | Coût estimatif total (8 + 9) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du   | \$ |
|    | contrat]  |    |

<sup>\*</sup> Taxes applicables en sus.

# Table 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat |                       |  |
|----|---|-----------------------|--|
|    | Nom:  | Numéro de téléphone : |  |
|    |   | Courriel:             |  |
|    |   | NEA:                  |  |
|    |   | No. de l'AMA          |  |